

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 09 Juillet 2026



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Conseillers en exercice :                 | 50 |
| Conseillers présents :                    | 32 |
| Conseillers ne prenant pas part au vote : | 0  |
| Pouvoirs :                                | 12 |
| Voix délibératives :                      | 44 |

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents :** André ARROUCHE ; Anne Marie BAEZA ; Marie José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE) ; Jean Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Jean Pierre LAVABRE ; Christina LIGNON ; Benoit MARSAX ; Stéphane MERCY ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT (Représenté par sa suppléante Roseline DUCHAMP LABARRIERE) ; Maxime PISSANE ; Franck POUJOL RICARD ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Cécile SEGUIN ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

**Ayant donné pouvoir :** Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Denis BILLO à Claude TARRAGA ; Bernard FONTES à Jean-Marc SALEINE ; Nadège GIL à Delphine GAZEL ; Amanda LANET à François RUBIRA ; Corinne LOPETEGUI à André ARROUCHE ; Luc LOUIS à Jean Yves DUFAUD ; Fabrice MARCHAIS à Stéphane MERCY ; Marie MAYNADIER à Michel CARQUET ; Nolwenn MILLET PION à Cécile SEGUIN ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU ; Patrick RAVIER à Thérèse SALAVIN

**Étaient absents :** Henri ALAVREZ ; Olivier AZEMA ; Lionel IVANISEVIC ; Sylvie MIQUEL ; Henri ROGNON ; Thierry SALLES BLAYAC

**A été élu secrétaire de séance :** Thérèse SALAVIN

**Délibération n° : 2026.07.09/134**

**Objet : Communication programmation culturelle = engagement pluriannuel avec un graphiste**

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière de Culture ;

**CONSIDERANT** que la programmation culturelle itinérante ouvre un nouveau cycle de trois saisons (2026-2027 / 2027-2028 et 2028-2029), permettant d'aller dans chaque commune de la communauté de communes en 3 ans ;

**CONSIDERANT** pour assurer la cohérence de l'identité visuelle de ce cycle, il est proposé de confier la conception graphique des supports de communication à un même prestataire pour l'ensemble des 3 saisons ;

**CONSIDERANT** que le budget prévisionnel est de l'ordre de 3 500 € pour l'année 2026 (déjà prévu au budget) et de 3 000 € pour les 2 saisons suivantes ;

**CONSIDERANT** qu'une consultation va être prochainement lancée ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (44 POUR)

- **Donne** délégation à Monsieur le Président pour choisir l'offre la plus économiquement avantageuse pour la conception graphique de l'ensemble du 2<sup>ème</sup> cycle de la programmation culturelle itinérante de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, soit les saisons 2026-2027 / 2027-2028 et 2028-2029 ;
- **Autorise** monsieur le Président à signer l'offre retenue ;
- **S'engage** à inscrire le montant de 3 000 € aux budgets 2027 et 2028 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président  
M. Patrick CABROL